



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

BUGDET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement :

L'année 2015 génère un excédent de fonctionnement de 63 455,90 €.

• Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 29 % par rapport à celles de 2014 passant de :

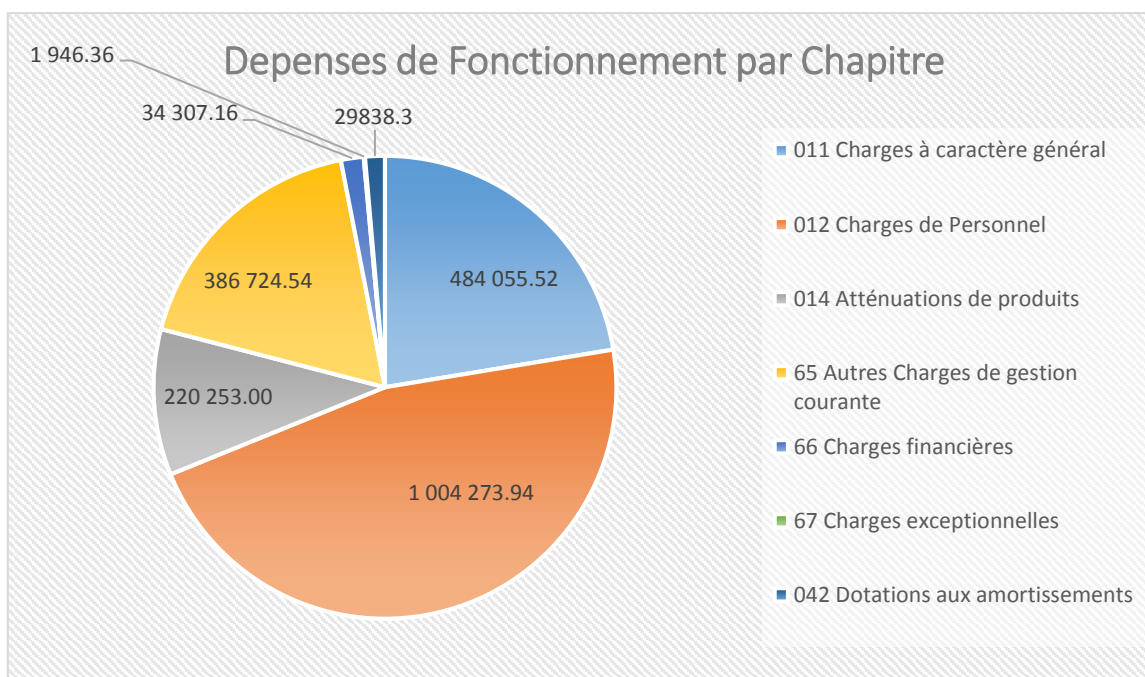
3 131 398,89€ à 2 223 839,62€ soit une baisse de 907 559,27€.

Pour l'expliquer, il faut noter que :

- En 2014, la commune avait dû verser la somme de **620 346,30€ sur le budget annexe du Centre Culturel et 121 249,49 € sur le budget annexe de l'abattoir afin de combler le déficit des sections d'investissement**. Ce qui avait contribué à consommer la quasi-totalité des réserves des années passées.
- En 2015, les subventions versées en 2015 à ces deux budgets annexes ne s'élèvent plus qu'à **184 191,48 €**.
- Les charges de personnel ont légèrement diminué : de 1 051 130,64€ à 1 004 273,94 € (- 4.46 %).
- Concernant le chapitre 65 (autres charges) : le 4^{ème} trimestre de la contribution communale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'un montant de 16 630,47 € ne sera versé qu'en 2016 suite à des retards de gestion comptable au Centre des Finances Publiques.
En 2015, la contribution aux organismes (compte 6554) a augmenté suite à une modification d'imputation pour la consommation EDF de l'éclairage Public qui est remboursée au SIEEN (précédemment au compte 60612).
Le reversement de fiscalité au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) a augmenté de 6 498,00 € à 10 520,00 € (+61.90 %).
- Les charges financières (intérêts d'emprunts) ont légèrement progressé suite au réaménagement de prêts.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2015
011 Charges	484 055.52
012 Charges du Personnel	1 004 273.94
014 Atténuation de produits	220 253.00
65 Autres Charges de Gestion Courante	386 724.54
66 Charges Financières	34 307.16
67 Charges exceptionnelles	1946.35
042 Dotations aux amortissements	92 279.10
TOTAL	2 223 839.62



- Recettes :

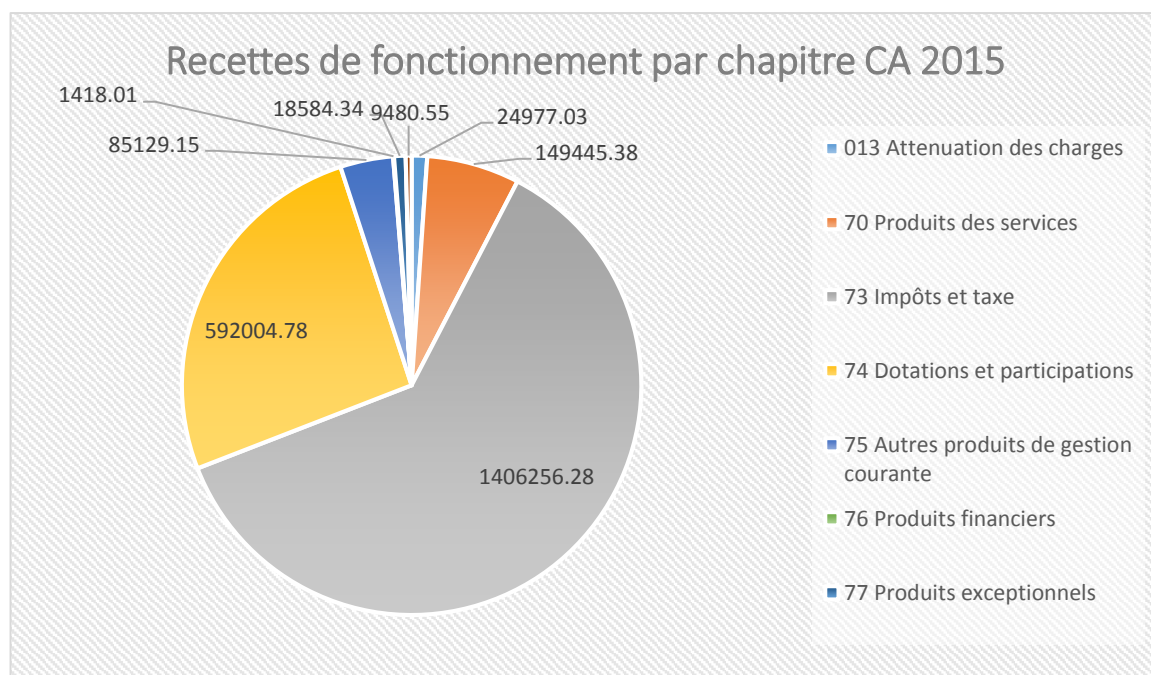
Les recettes de fonctionnement ont très légèrement augmenté de 0,08 % par rapport à celles de 2014 passant de 2 285 433.41 € à 2 287 295.52 € soit + 1 862.11 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (subvention de l'Etat): de 513 670.00€ à 450 142.00 € (- 12.36%)
- Recettes fiscales : de 1 371 312,28€ à 1 406 256,28€ soit une hausse de 2,55 % (taux communaux constants mais bases réévaluées par l'Etat)
- Les produits des services ont diminué de 15.73 % suite à une baisse de la fréquentation du restaurant scolaire et à une baisse des frais de scolarité remboursés par les communes.
- Les remboursements de salaires dus aux arrêts-maladies ont augmenté exceptionnellement de 16 000 €.
- Les cessions d'immobilisations enregistrées au compte 775 : 180,00€ en 2014 et 12 993,75€ en 2015.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2015

<u>CHAPITRE</u>	<u>CA 2015</u>
013 Atténuation des charges	24 977.03
70 Produits des services	149 445.38
73 Impôts et taxes	1 406 256.28
74 Dotations et participations	592 004.78
75 Autres produits de gestion courante	85 129.15
76 Produits financiers	1418.01
77 Produits exceptionnels	18 584.34
042 Opérations d'ordre	9480.55
TOTAL	2 287 295.52



➤ **Section d'investissement**

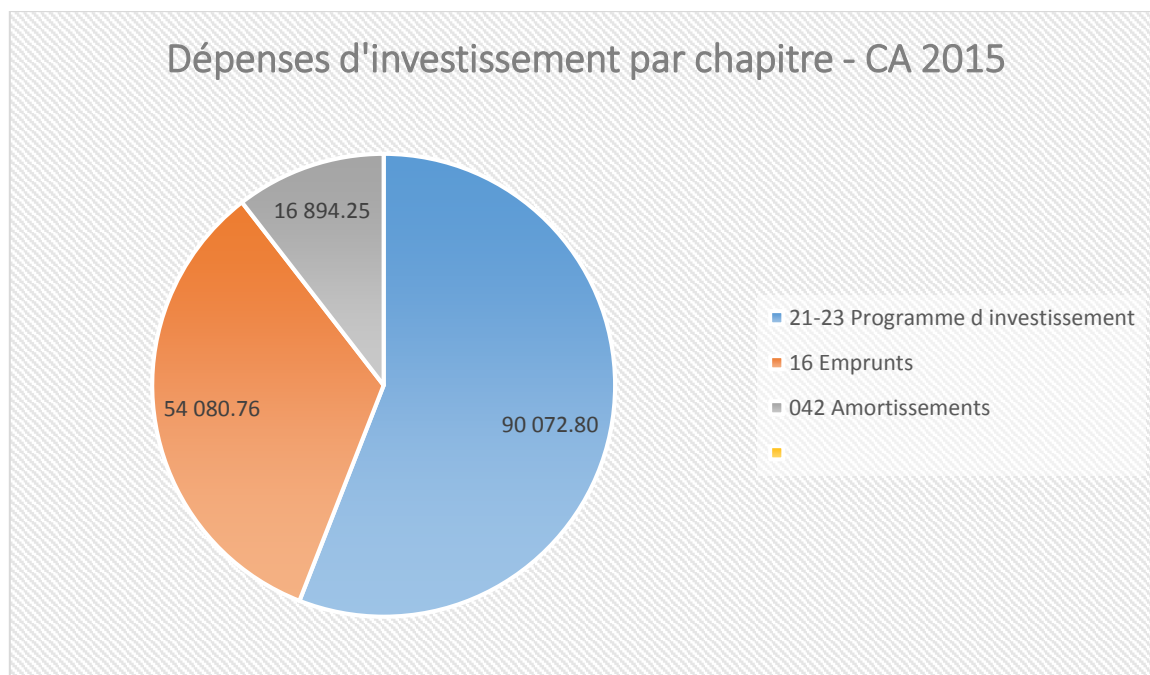
• **Dépenses**

Les dépenses d'investissement ont diminué et sont passées de 543 543,03 € en 2014 à 161 047,81 € en 2015 suite à la consommation de l'excédent pour combler les budgets annexes en déficit d'investissement.

- Les dépenses non affectées ont été de 70 975,01 € (elles correspondent aux emprunts, frais d'étude, amortissements)

CHAPITRE	CA 2015
21-23 Programme d'investissement	90 072.80
16 Emprunts	54 080.76
042 Amortissements	16 894.25
TOTAL	161 047.81

Dépenses d'investissement par chapitre - CA 2015

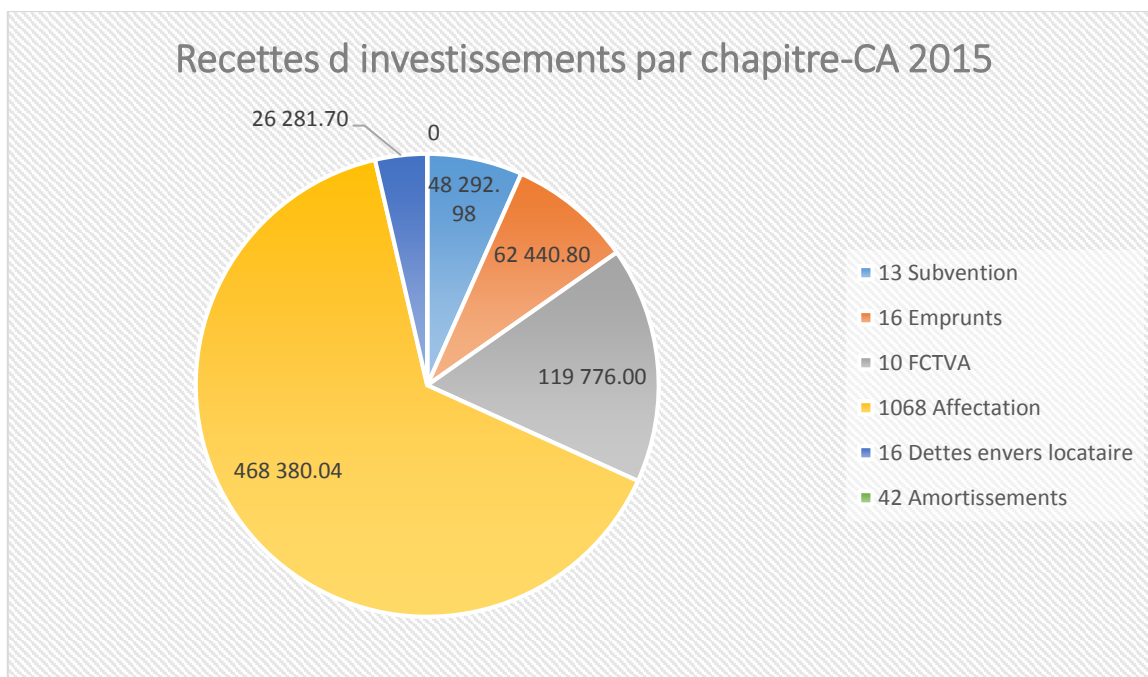


- **Recettes**

Les recettes d'investissement ont augmenté et sont passées de 228 653,23 € en 2014 à 762 423,52 € en 2015.

- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a été perçu pour deux années : 119 776,00 €
- Le réaménagement des emprunts a augmenté le capital de 62 440,80 €
- Les cessions et dotations aux amortissements : 37 252,00 €
- Une partie des subventions des communes participantes à la création du Plan Local d'urbanisme a été reçue : 34 444,00 €

CHAPITRE	CA 2015
13 Subvention	48 292.98
16 Emprunts	62 440.80
10 FCTVA	119 776.00
1068 Affectation du résultat de fonct.	468 380.04
16 Dettes envers locataire	26 281.70
042 Amortissements	37 252.00
TOTAL	762 423.52



BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL

➤ Section de fonctionnement

L'année 2015 a généré un excédent de 181 562,72 €.

Les dépenses ont baissé et s'élèvent à 225 214,33 € en 2015. Cette diminution concerne le chapitre 012 (charges du personnel) suite au non remplacement en 2015 d'un cadre parti à la retraite.

Les recettes sont passées de 750 109,75 € en 2014 à 406 777,05 € en 2015.

Cet écart s'explique :

- par la recette exceptionnelle en 2014 d'une subvention d'équilibre de 620 346,30 € versée du budget général (cf. ci-dessus)
- par la réception d'une indemnité d'assurance (chapitre 77 produits exceptionnels) d'un montant de 169 912,00 €, faisant suite au sinistre d'un bâtiment (« ancienne gendarmerie ») situé dans l'enceinte de l'Abbaye, classé au titre des Monuments Historiques.

➤ Section d'investissement :

L'excédent de 2015 est de 651 703,96 €

Les recettes s'élèvent à 731 450,74 €.

Elles s'expliquent par :

- la réception du solde des subventions correspondant au programme de restauration des toitures de l'abbaye (121 938,41 €)
- l'encaissement du FCTVA (137 288 €)
- une affectation au compte « 1068 » à hauteur de 438 662,45 €.

BUDGET ANNEXE ABATTOIR

➤ Section d'exploitation

L'année 2015 a généré un déficit de 65 102,71 €, alors qu'en 2014 l'excédent était de 70 776,72 €. Le résultat cumulé est donc excédentaire de 5 674,01 €.

Les dépenses sont passées de 368 705,79 € en 2014 à 207 723,99 € en 2015, cet écart fait suite aux écritures d'amortissements à prendre en compte depuis 2007.

En recettes, la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal a été de 125 176,49 € en 2014 et de 56 935,28 € en 2015.

➤ Section d'investissement

En 2015, les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 843,18 €

Ainsi, l'année 2015 a dégagé un excédent de 131 992,83 € et un excédent cumulé de 66 395,85 €.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

En 2015, le résultat de clôture est de 0 €.

Il n'y a eu aucune vente de terrain ou travaux d'aménagement.

BUDGET CCAS

En 2015, le résultat de clôture est déficitaire de 4 135,16 €, le résultat cumulé est excédentaire de 4 646,63 €

Les demandes d'aides ont augmenté de 39.53 %.